

Appel à communications
EUGEO 2017, Sixth EUGEO Congress on the Geography of Europe
Attractivité territoriale et qualité de vie
Session spéciale T.S. 4.11.
Bruxelles
3 au 6 septembre 2017

Par
Pierre-Mathieu Le Bel et l'équipe du PSDR4 AttractInnov, Université Clermont Auvergne

L'étude de l'attractivité s'est longtemps appuyée sur des études à une échelle macro-économique et selon une approche restrictive (Crozet et alii, 2004). L'attractivité des territoires est alors définie vis-à-vis des entreprises comme « leur capacité à fournir, grâce à leurs ressources, des conditions d'implantation plus intéressantes que celles des territoires concurrents pour les projets mobiles » (Hatem, 2004). Il y a alors confusion avec les facteurs de localisation et seuls les critères économiques de l'attractivité sont étudiés, appuyés sur des indicateurs quantifiables mais assez limités (IDE, taux d'emplois par exemple).

Une telle approche de l'attractivité s'est traduite le plus souvent par des choix de politiques publiques, à différentes échelles territoriales (du national au local), privilégiant des mesures, fiscales notamment, destinées à favoriser l'implantation d'entreprises. Le référentiel d'analyse de l'attractivité, somme toute restrictif, explique en grande partie le mimétisme des politiques publiques menées à des fins d'attractivité territoriale.

Toutefois déjà en 1991, P. Krugman montrait que les territoires n'étaient pas homogènes entre eux et qu'appréhender l'attractivité ne se réduisait pas à une analyse des différentiels de coût d'installation pour les entreprises entre territoires. Pour l'Union Européenne, il s'agit maintenant d'augmenter la compétitivité et de réduire les inégalités entre régions par l'entremise d'une action sur l'attractivité territoriale. En effet, les directives spatiales européennes introduisent, dès 2004, le concept des atouts territoriaux et discute de leur rôle dans l'attractivité, le développement régional et la rétention des nouvelles populations ou nouveaux investisseurs (Servillo et al., 2011). Le Rapport Barca ou l' « Agenda for a Reformed Cohesion Policy » (2009) a de son côté fait une large place aux approches fondées sur le lieu (place-based approach) dans l'atteinte des objectifs de l'Union Européenne en matière de cohésion territoriale. Ces dernières reposent sur trois principes dont l'attractivité des territoires.

De même, il existe plusieurs types d'attractivité et la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) distingue dans son rapport publié chaque année *World Investment Report*, une attractivité effective ou potentielle et/ou subjective/objective. À titre d'exemple la présence d'un certain nombre d'infrastructures renvoie à de critères effectifs ou potentiels, alors que ceux liés à des éléments de qualité de vie renvoient plutôt à une approche subjective. « L'attractivité est donc un concept multidimensionnel qui peut être appréhendé sous différents angles de vue et donc à l'aide de différentes disciplines » (Le Roy et Ottaviani, 2004). Ce sont les ressources « construites et territorialisées, qui font qu'un territoire est, ou n'est pas attractif, alors même qu'elles sont reléguées au second plan quand il s'agit de quantifier le phénomène d'attractivité » (Le Roy et Ottaviani, 2004).

Par ailleurs, certains auteurs (Musson, 2010) pointent la vision trop exclusivement économique et court-termiste de la question de l'attractivité, regrettant que les dimensions géographiques, historiques, environnementales et sociales de l'attractivité ne soient que peu abordées. Il insiste dès lors sur la nécessité d'appréhender cette notion d'attractivité en lien avec le développement durable et le bien-être. J-J Friboulet (2010) proposait d'intégrer à l'étude de l'attractivité les effets négatifs de la polarisation des activités entre autres en termes sociaux, environnementaux, et de qualité de vie. Quoiqu'il en soit, comme le constatent V. Angeon et L. Rieutort (2007, p. 236), la notion d'attractivité est bien souvent approchée à partir de celle d'attraction, et se réduit alors à une mesure des flux de populations, de touristes ou d'emplois. Peu de tentatives ont vu le jour afin de mettre en chiffres des approches plus originales. Houston et al. (2008) identifient par exemple un objectif important dans la détermination d'une échelle géographique appropriée pour mettre en œuvre une stratégie d'attractivité alors que Bijker et al. (2015) suggèrent qu'une plus grande attention doit être accordée au rôle des caractéristiques sociales perçues des territoires dans le choix résidentiel.

Dans le cadre de cette session spéciale, nous proposons d'explorer les façons novatrices de concevoir l'attractivité territoriale. Comment penser l'attractivité en termes innovants ? Comment penser cette innovation autrement qu'en termes de structures de gouvernance ? Comment par exemple innover en termes d'acteurs impliqués, d'indicateurs choisis, de politiques... Bref, trois axes principaux guideront cette session spéciale :

▪ ***Stratégies innovantes de l'attractivité territoriale***

Qu'est-ce qui motive les décisions en matière de localisation des entreprises et des investissements ? Quelles sont les stratégies mises en place par les décideurs publics pour attirer de nouvelles entreprises ou de nouvelles populations ? Quelles politiques d'accueil sont mises en place ?

▪ ***Qualité de vie, bien-être et attractivité territoriale***

Comment les ménages et individus effectuent-ils leurs choix résidentiel ? Quel est le poids des aménités dans ces choix ? Quel est la place de l'environnement naturel ? Qu'est-ce qui nous distingue et fait d'un territoire un endroit où il fait bon vivre ?

▪ ***Perceptions et représentations territoriales au service de l'attractivité***

Comment résidents et entreprises évaluent-ils la qualité de vie ? Comment choisi-t-on des images qui nous représentent ? Quelles sont les images subies et celles dont on profite ? Comment choisir une image qui reflète l'identité et les aspirations du plus grand nombre dans les stratégies d'attractivité ?

Dans chacun de ces axes, plusieurs ***sous-thématiques*** ou méthodologies peuvent-être abordées, notamment :

- Méthodologies d'investigation de l'attractivité dont la construction d'indicateurs de l'attractivité et du bien-être ;
- Rapports urbain-rural ;
- Équilibres démographiques ;
- Secteurs d'activités économiques ;
- Classes créatives ;
- Politiques d'accueil.

Cette session spéciale est ouverte aux contributions académiques, mais également aux retours d'expériences d'innovations territoriales issues du secteur associatif, ou d'autres acteurs territoriaux, et favorisant la participation de la société civile.

Les propositions de communication, en français ou en anglais, peuvent être déposées directement en ligne sur le site de l'EUGEO2017, <https://eugeo2017.sciencesconf.org/> avant le 10 Avril 2017.